

Procès-verbal de la 145e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 8 juin 2020 à 18 h via Teams.

Sont présents :	Mesdames	Hélène Bailleu Marie-Bétié Collot Lise Morin
	Messieurs	Clément Comtois Robert Dussault Normand Fournelle Michel Girard Mathieu Roger
Se sont excusés :	Mesdames	Marie-Josée Couture Martine Jalbert
	Messieurs	Jean-François Carrière Patrick Sénécal
Invitées :	Mesdames	Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires
	Messieurs	Marc Cardinal, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information Éric Francoeur, Directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres Sylvain Poirier, directeur du CCTT INÉDI
Secrétaire de l'assemblée : Madame		Patricia Lehoux, gestionnaire administrative à la direction du collège

### **145.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée**

Monsieur Normand Fournelle, président de l'assemblée, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Monsieur Founelle souhaite la bienvenue au nouveau membre du conseil d'établissement, monsieur Clément Comtois, nommé à titre de personne choisie après consultation des groupes socioéconomiques du territoire principalement desservi par le cégep.

### **145.2 Adoption de l'ordre du jour**

CECT-200608-01 *Sur proposition de madame Marie-Bétié Collot, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 145.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 145.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 145.3 Adoption du PV du 17 février 2020 (1)
- 145.4 Adoption du PV du 1er avril 2020 (1)
- 145.5 Avis concernant la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (Invité : Marc Cardinal) (1)
- 145.6 Avis concernant la proposition au Conseil d'administration visant à prolonger le plan stratégique 2015-2020 (Invité : Éric Francoeur) (1)
- 145.7 Adoption de la dissolution du comité stratégique d'INÉDI (Invité Sylvain Poirier) (1)
- 145.8 Adoption des amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard des cours d'été 2020 (S. De Benedictis) (1)
- 145.9 Adoption des amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard de la session d'automne 2020 (S. De Benedictis) (1)
- 145.10 Adoption du calendrier de planification des phases de gestion des programmes d'études (S. De Benedictis) (1)
- 145.11 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes (C. Majeau) (1)
- 145.12 Statistiques d'admission de l'automne 2020 (C. Majeau) (1)
- 145.13 Documents :
- 145.14 Questions diverses
- 145.15 Levée de l'assemblée

*Adopté à l'unanimité*

### **145.3 Adoption du PV du 17 février 2020**

CECT-200608-02 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par monsieur Robert Dussault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 février tel que déposé.*

*Adopté à l'unanimité*

#### 145.4 Adoption du PV du 1<sup>er</sup> avril 2020

CECT-200608-03 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril tel que déposé.*

*Adopté à l'unanimité*

#### 145.5 Avis concernant la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (Invité : Marc Cardinal) (1)

Monsieur Marc Cardinal, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information présente la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle*.

Afin de préciser les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le Conseil du trésor a adopté le 14 juin 2016 (C.T. 216501) la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Les principales obligations de la Directive sont de concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques, dont un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, s'assurer que ce cadre de gestion s'applique à toutes les étapes des processus de gestion contractuelle, surveiller et revoir le cadre organisationnel de gestion des risques et veiller à la mise à jour régulière de ce cadre de gestion.

Conformément à la Directive, la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* définit les éléments qui permettront de réaliser un plan de gestion.

**Attendu** que le collège est assujéti à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1);

**Attendu** qu'en vertu de l'article 26 de cette Loi, le Conseil du trésor a édicté, en juin 2016, la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

**Attendu** que cette directive a pour but de préciser les obligations du collège concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion de gestion contractuelle;

**Attendu** l'obligation pour le collège d'adopter une politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

**Attendu** la recommandation du CRPC;

CECT-200608-04 *Sur proposition de monsieur Mathieu Roger, dûment appuyée par monsieur Michel Girard, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle du Cégep régional de Lanaudière.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.6 Avis concernant la proposition au Conseil d'administration visant à prolonger le plan stratégique 2015-2020 (Invité : Éric Francoeur) (1)**

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres, présente la proposition au Conseil d'administration visant à prolonger le plan stratégique 2015-2020.

Dans le contexte extraordinaire de fermeture des établissements du Cégep régional de Lanaudière en mars dernier en raison de la COVID-19, les membres de la direction et du personnel ont répondu à l'appel du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de mener à terme la session d'hiver 2020. Leur mobilisation, rapide et efficace, a permis l'implantation d'un nouveau modèle pédagogique devenu nécessaire dans les circonstances, à savoir l'enseignement à distance. Les efforts consentis par la communauté ont fait en sorte que les cours et la majorité des activités pédagogiques ont pu être poursuivis, toujours dans un souci de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants et étudiantes possible.

Force est de constater que cette réorganisation d'une envergure sans précédent a posé nombre de défis organisationnels, techniques et pédagogiques. Parallèlement, le contexte des derniers mois a contraint les directions des collèges et des services ainsi que leurs équipes de travail à reporter l'atteinte de plusieurs objectifs prévus au Plan stratégique 2015-2020. De plus, ce contexte a fait en sorte que les consultations prévues à partir de mars dernier, selon l'échéancier présenté au conseil d'administration le 18 février 2020 pour un nouveau plan stratégique, n'ont pu être amorcées. Par conséquent, il apparaît nécessaire et pertinent de prolonger le Plan stratégique 2015-2020 d'au moins une année afin de permettre aux différentes équipes de conclure en priorité les différents chantiers en cours.

Un bilan complet de l'état d'avancement des différents objectifs sera présenté l'automne prochain. Cela dit, voici quelques exemples d'objectifs qui n'ont pu être réalisés cette année, en tout ou en partie, et qui illustrent le bien-fondé d'une prolongation de l'actuel plan stratégique:

Au Cégep à Joliette :

Objectifs	État d'avancement
1.2.1 Participer au développement socio-économique de la région	Évolution en retard
2.1.2 Promouvoir la culture générale à travers le cursus scolaire	Évolution en retard
3.2.1 Favoriser l'émergence d'une culture institutionnelle de recherche et innovation	Évolution en retard

Au Cégep à l'Assomption :

Objectifs	État d'avancement
1.1.2 Mettre en valeur les contributions distinctives des étudiants et des employés	Activité non engagée
3.1.1 Favoriser la concertation et la mise en commun de bonnes pratiques au CRL	Activité non engagée
5.1.2 En fonction des ressources disponibles, contribuer à une réponse efficace des besoins de formation de la région	Évolution en retard

Au Cégep à Terrebonne

Objectifs	État d'avancement
1.1.1 Contribuer au rayonnement de nos enseignants comme experts de contenus et de pratiques	Évolution favorable (À poursuivre)
1.1.2 Se faire reconnaître comme un cégep innovant en matière de pratiques et d'expertises pédagogiques et technopédagogiques	Évolution favorable (À poursuivre)
5.1.2 Consolider et bonifier notre carte de programmes	Évolution favorable (À poursuivre)

Au siège social :

Objectifs	État d'avancement
1.1.1 Augmenter la notoriété du CRL en dotant notamment l'organisation d'une image de marque et de ses déclinaisons	Activité reportée
4.1.1 Accroître la sécurité ainsi que les processus concernant la sécurité tant des personnes que des biens meubles et immeubles.	Évolution favorable (À poursuivre)
5.2.1 Moderniser selon nos ressources nos installations et nos équipements associés aux technologies de l'information.	Évolution favorable (À poursuivre)

À la Formation continue :

Objectifs	État d'avancement
1.1.1 Établir la notoriété de l'offre de services aux entreprises par l'identification des créneaux appropriés et la mise en place d'une stratégie de pénétration des	Évolution favorable (À poursuivre)

Objectifs	État d'avancement
marchés.	
1.1.2 Augmenter la notoriété de la Formation continue par la mise en œuvre et l'actualisation annuelle d'un plan de promotion.	Évolution favorable (À poursuivre)
1.2.1 Établir les modalités permettant la mise en place de projets de formation misant sur des partenariats avec le CCTT Inédi et les centres d'expertises CEFTA et CÉRESO.	Activité reportée
4.1.1 Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des services offerts à la Formation continue mesurée par le niveau d'emploi et la satisfaction des étudiants et des employeurs.	Activité reportée

**Attendu** le contexte extraordinaire dans lequel le Cégep de Lanaudière a été contraint d'évoluer dans les derniers mois en raison de la pandémie de la COVID-19;

**Attendu** la nécessité de poursuivre les nombreux objectifs du Plan stratégique 2015-2020 qui n'ont pu être finalisés en 2019-2020 en raison de la mobilisation des ressources pour l'implantation de l'enseignement à distance;

**Attendu** la nécessité de conclure le Plan stratégique 2015-2020 afin d'en faire un bilan qui reflète bien la réalité;

**Attendu** la nécessité de conclure le Plan stratégique 2015-2020 avant d'entreprendre les consultations pour un nouveau plan stratégique;

**Attendu** le report des consultations prévues pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique;

**Attendu** la recommandation du CRPC,

**Attendu** l'avis favorable des conseils d'établissement des collèges constituants,

CECT-200608-05 *Sur proposition de madame Lise Morin dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu que le conseil d'administration décide de la prolongation d'au moins une année, soit jusqu'au 30 juin 2021, du Plan stratégique 2015-2020 du Cégep régional de Lanaudière, incluant les plans de réussite des collèges constituants.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.7 Adoption de la dissolution du comité stratégique d'INÉDI (Invité Sylvain Poirier) (1)**

Monsieur Sylvain Poirier, directeur du Centre collégial de transfert de technologies INÉDI, présente la dissolution du comité stratégique d'INÉDI.

INÉDI est un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) attribué au Cégep régional de Lanaudière et placé sous l'autorité du collège constituant de Terrebonne. Le CCTT est administré par un directeur qui relève du DCC-Terrebonne.

Depuis sa reconnaissance au titre de CCTT en 2014, INÉDI a mis en place un comité de gestion, chargé d'épauler le directeur dans les décisions courantes et un comité stratégique chargé de nourrir la réflexion et discuter des grandes orientations du centre. Or, le comité stratégique n'exerce aucune autorité ou responsabilité vis-à-vis les décisions et les actions d'INÉDI.

En parallèle, les instances de gouvernance du CRLT, notamment le Conseil d'établissement, ne reçoivent que des informations parcellaires des activités du CCTT.

Alors que la direction d'INÉDI met en doute l'apport-conseil réel du comité stratégique, il a été convenu qu'une révision de la gouvernance du CCTT reflèterait plus fidèlement l'autorité et la relevance du centre.

**Attendu** la recommandation favorable de la direction d'INÉDI et de son comité de gestion;

**Attendu** le constat que l'actuel comité stratégique du CCTT n'apporte pas de véritable valeur ajoutée aux orientations d'INÉDI;

**Attendu** le besoin de mieux refléter la véritable gouvernance d'INÉDI à travers les instances du CRLT;

CECT-200608-06 *Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu de dissoudre le comité stratégique d'INÉDI et d'officialiser la position d'autorité du Conseil d'établissement dans la gouvernance du centre.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.8 Adoption des amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard des cours d'été 2020 (S. De Benedictis) (1)**

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique présente les amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard des cours d'été 2020.

En raison de la pandémie de la COVID-19 qui persiste, les cours d'été 2020 prévus à l'horaire au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne seront dispensés à distance.

De par ce mode d'enseignement, le contexte de réalisation indiqué dans chacun des plans-cadres de ces cours ne pourra pas nécessairement être respecté, ce qui amène le besoin d'amender notre PIEA afin d'y apporter la souplesse nécessaire pour la mise en œuvre de ces cours.

La Direction du collège constituant de Terrebonne propose les amendements présentés dans le document Amendements exceptionnels et temporaires à la PIEA pour les cours d'été 2020 en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de la COVID-19 et demande à la commission des

études de se prononcer sur ceux-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement.

**Attendu** les assouplissements du RREC proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

**Attendu** la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC ;

**Attendu** la nécessité d'adapter la PIEA au contexte extraordinaire d'enseignement à distance qui prévaudra pour les cours d'été ;

**Attendu** la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 27 mai 2020 (CE-CCT-200527—04);

CECT-200608-07 *Sur proposition de madame Marie-Bétié Collot, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu d'adopter les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour les cours d'été 2020, tels que présentés.*

- retrait du cours *Outils et approches d'intervention individuelle* 388-334-TB comme préalable absolu ;
  - ajout du cours *Intervention auprès des familles* 388-444-TB comme préalable relatif ;
  - maintien du cours *Santé mentale et intervention sociale* 388-333-TB comme préalable absolu.
- Ces modifications entreront en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021.

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.9 Adoption des amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard de la session d'automne 2020 (S. De Benedictis) (1)**

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique présente les amendements temporaires et exceptionnels à la PIEA en regard de la session d'automne 2020.

En raison de la pandémie de la COVID-19 qui persiste, et conditionnellement à l'accord des autorités régionales en santé publique, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT) prévoit mettre en place « un modèle hybride » en vue de la prochaine rentrée pour permettre des apprentissages en partie à distance, mais aussi sur place, dépendamment des programmes d'études.

Afin de permettre une certaine souplesse dans la mise en œuvre de cet enseignement selon les deux modes prévus, certains articles de la PIEA du CRLT doivent être adaptés, particulièrement en ce qui a trait au respect des plans-cadres des cours offerts, quant à l'organisation de la formation et au contexte de réalisation qui ne pourront pas nécessairement être respectés.

La Direction du collège constituant de Terrebonne propose les amendements présentés dans le document Amendements exceptionnels et temporaires à la PIEA pour la session d'automne 2020



en raison du contexte extraordinaire de la pandémie de la COVID-19 et demande à la commission des études de se prononcer sur ceux-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement.

**Attendu** la nécessité d'adapter la PIEA au modèle d'enseignement hybride proposé, qui prévaudra dès la session d'automne 2020;

**Attendu** la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 27 mai 2020 (CE-CCT-200527—05);

*CECT-200608-08 Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par madame Marie-Bétie Collot, il est résolu d'adopter les amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour la session d'automne 2020, tels que présentés.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.10 Adoption du calendrier de planification des phases de gestion des programmes d'études (S. De Benedictis) (1)**

Madame Sonia De Benedictis, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique présente le calendrier de planification des phases de gestion des programmes d'études.

Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit être présenté chaque année par le Service des programmes et du développement pédagogique à la commission des études pour avis et au conseil d'établissement pour adoption.

La politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) du collège stipule entre autres que :

« Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit tenir compte des ressources disponibles (enseignantes, professionnelles et de soutien) ainsi que des conjonctures qui pourraient justifier de devancer ou repousser certains travaux. »

À la suite d'une rencontre du comité des relations de travail du personnel enseignant (CRT-enseignants) et des discussions ayant mené à une entente sur le projet d'allocation des ressources pour 2020-2021, nous avons révisé le calendrier pour tenir compte de la disponibilité des ressources et des nouvelles informations en provenance du ministère concernant les programmes Sciences humaines, Sciences de la nature et Technologie de l'électronique industrielle.

**Attendu** la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 27 mai 2020 (CE-CCT-200527—06);

*CECT-200608-09 Sur proposition de monsieur Michel Girard, dûment appuyée par monsieur Clément Comtois, il est résolu d'adopter le calendrier annuel de planification des phases de gestion des programmes*

*d'études du secteur régulier et de la formation continue du collège constituant de Terrebonne pour 2020-2021.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.11 Avis sur la recommandation d'émission de diplômes (C. Majeau) (1)**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente l'avis sur la recommandation de diplômes.

##### **Projet de résolution #1**

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

*CECT-200608-10 Sur proposition de monsieur Clément Comtois, dûment appuyée par monsieur Mathieu Roger, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante :*

- TB2020050401

*Adopté à l'unanimité*

##### **Projet de résolution #2**

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

*CECT-200608-11 Sur proposition de madame Lise Morin, dûment appuyée par madame Marie-Bétié Collot, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **145.12 Statistiques d'admission de l'automne 2020 (C. Majeau) (1)**

Madame Chantal Majeau, directrice adjointe du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, présente les statistiques d'admission de l'automne 2020.

Le tour 3 s'est terminé le 29 mai dernier. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a reçu 84 demandes comparativement à 66 l'an dernier. Les analyses des demandes reçues se poursuivent jusqu'au 13 juin.

**145.13 Documents :**

Il n'y a pas de documents déposés.

**145.14 Questions diverses**

Il n'y a pas de questions divers.

**145.15 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Lise Morin de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 19h27.

---

Président

---

Secrétaire de l'assemblée